



**PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
DES TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES
FRANÇAISES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n° 2025- 05 du 27 janvier 2025
relatif au retrait de la vente de timbres-poste au 28 février 2025**

La préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de La Passion-Clipperton ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Sur proposition de la directrice de cabinet,

Arrête :

Art. 1^{er} : Les timbres-poste suivants sont retirés de la vente au 28 février 2025 :

Programme émis le 1^{er} janvier 2023 :

- Arfvedsonite (1 €)
- Hydravion du Bougainville (1,16 €)
- Station Galileo (1,16 €)
- Ile aux cochons (1,16 €)
- Philibert Commerson (1,65 €)
- Mouche aux pattes d'or (2,32 €)
- *RHM Centaure* à Amsterdam (1,16 €)
- Michel Barré (2,32 €)
- Survostral Surveillance de l'Océan austral (1,16 €)
- Albatros fuligineux (3,30 €)
- Histoire de restauration écologique – RECI à Tromelin (1,65 €)
- Grands raids glaciologiques (2,32 €)
- Michel Rocard (3,30 €)

Programme des années antérieures :

- LOT 4 PAP. EPARSEES (6.00€)
- PAP. RADIOAMATEURS (1.50€)

Art. 2 : Les timbres maintenus à la vente sont l'ensemble des timbres émis depuis le 1^{er} janvier 2024 ainsi que les timbres des années antérieures listés ci-dessous :

Emission 2023 :

- Les fonds marins de terre Adélie – profondeur 150 mètres (3,30 €)
- Paysages de terre Adélie (5,50 €)
- Triptyque « Les éléphants de mer aux trois âges de la vie » (hors-programme 2023 – 2,32 €)
- 1^{ère} anniversaire de la mission scientifique Etienne et Lionel PEAU (2,32 €)

Emission 2022 :

- Les pionniers de l'Antarctique (10,50 €)

Emission 2021 :

- Le fou austral (hors-programme 2021 -0,20 €)
- Le manchot empereur (hors-programme 2021 -0,40 €)
- L'orque (hors-programme 2021 -0,10 €)
- La frégate du Pacifique (hors-programme 2021 -0,50 €)
- L'albatros à bec jaune (0,40 €)

Emission 2019 :

- LOGO des EPARSEES (1.50 €)

Emission 2018 :

- LOGO T.A. (1.00 €)
- L'ASTROLABE – timbre à valeur permanente (tarif préférentiel)

Emission 2017 :

- MARION DUFRESNE II – timbre à valeur permanente (tarif international)

Emission 2016 :

- TORTUE verte et Marion Dufresne (0,05€)
- HELICO et MANCHOT 0,03€ (0,05 €)
- LOGO KERGUELEN (0.80€)

Emission 2015 :

- LOGO AMS (0.50€)

Emission 2014 :

- LOGO CROZET (9.00€)

Art. 3 : Les autres articles philatéliques maintenus à la vente sont listés ci-dessous :

Carnets de voyage :

- CARNET VOYAGE A BORD DU MARION DUFRESNE (33 €) – 2023
- CARNET PHILATÉLIQUE UNESCO (26€) – 2020
- CARNET VOYAGE « Découverte de la réserve naturelle » (27.00€) - 2017
- CARNET VOYAGE ANTARCTIQUE (25.00€) - 2013
- CARNET VOYAGE EPARSEES (21.50€) – 2009
- CARNET VOYAGE INSOLITE (20.00€) - 2007

Cartes postales pré-timbrées :

- PAP *Marion Dufresne* (2.50€)
- LOT. 4 PAP. Navires des TAAF (8,50 €)

Art. 4 : Les timbres-poste listés à l'article 1^{er} en stock au 28 février 2025 dans les districts, dans la boutique du *Marion Dufresne 2*, dans la boutique du siège à Saint-Pierre, à la recette principale de Paris Louvre, au Carré d'Encre, ainsi que dans tous les autres points de vente philatélique du Groupe La Poste, seront renvoyés à l'imprimerie des timbres-poste et valeurs fiduciaires de Périgueux pour être détruits. Un procès-verbal de destruction sera établi.

Art. 5 : La directrice de cabinet des Terres australes et antarctiques françaises est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

La préfète, administratrice supérieure
des Terres australes et antarctiques françaises


Florence JEANBLANC-RISLER

